



N° 003781 /MENA/DVS/sby

AUTORISATION ANNUELLE  
2024-2025

Le Directeur de la Vie Scolaire autorise la structure, l'ONG **Ambassade des Droits Humains et de la Paix (ADHP)**

**Représentée par** : Monsieur **KOUKA Gago Louis**, son Président Fondateur,

**Siège social (situation géographique)** : Abidjan **Cocody Angré 7<sup>ème</sup> Tranche**, face au 30<sup>ème</sup> Arrondissement de Police, Cité des Vallées, Immeuble Fangoua Porte C1, Rue L30.

**Contacts** : (225) 07 094117 00 / 07 166081 60 / 07 076151 08 / 2522013766.

**E-mail** : [adhphumanrightsandpeace@gmail.com](mailto:adhphumanrightsandpeace@gmail.com)

Dont la mission principale est de **promouvoir les Droits Humains à travers des Clubs de Droit appelés Villages de Droits Humains ou VDH en milieu scolaire.**

L'octroi de l'autorisation annuelle est conditionné par une appréciation positive du contenu du projet et de la participation effective des élèves en tant que concepteurs, réalisateurs et évaluateurs du projet.


Le renouvellement de cette autorisation sera assujéti à une évaluation sur la base du rapport d'activités.

Le Directeur de la Vie Scolaire  
  
**GBOKO K. Adjoumani**



FICHE TECHNIQUE D'ANALYSE DE PROJET

INTITULE DU PROJET :	<b>CPVDH</b> : Conférences Périodiques et VDH pour promotion des Devoirs des Élèves en vue de contribuer au maintien d'un climat pacifique entre Formateurs et Apprenants.
IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE	<p><b>Dénomination</b> : Ambassade des Droits Humains et de la Paix, ADHP</p> <p><b>Siège social</b> : Abidjan Cocody Angré, Immeuble Fangoua, Porte C1, Rue L30.</p> <p><b>Nature de la structure</b> : ONG</p> <p><b>Nom et prénoms du responsable</b> : KOUKA Gago Louis</p> <p><b>Contacts</b> : 07 09411700 /07 166081 60.</p> <p><b>E-mail</b> : adhphumanrightsandpeace@gmail.com</p> <p><b>Partenaires de la structure</b> : DGAT, Assistance Pluriel, Sous-Préfecture de Toumodi, FJCO, SIR....</p>
DOCUMENTS PRESENTES	<p><b>Récépissé définitif</b> : N°0004/MIS/DGAT/DAG/SDVA du 09 Janvier 2024.</p> <p><b>Autorisation</b> : oui</p> <p><b>Termes de référence</b> : oui</p> <p><b>Budget prévu pour l'activité</b> : Cent mille francs CFA par jour de Conférence</p> <p><b>Chronogramme</b> : oui</p> <p><b>Années des autorisations déjà obtenues</b> : première demande</p> <p><b>Bilan d'activités de l'année précédente</b> : première demande</p>
OBJET DE LA DEMANDE	<b>Autorisation d'exercer</b>
PRINCIPALES ACTIVITES PREVUES	<p><b>Activité 1</b> : Mise en place d'un VDH par établissement scolaire</p> <p><b>Activité 2</b> : Préparatifs de la conférence en harmonie avec la Direction de l'Ecole</p> <p><b>Activité 3</b> : Conférence suivie de débat.</p>
STRATEGIE DE REALISATION DE L'ACTIVITE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation et information</li> <li>- Conférence débat</li> <li>- Création des clubs VDH.</li> </ul>
MISSION	<b>Promouvoir les Droits Humains à travers des Clubs de Droit appelés Villages de Droits Humains ou VDH en milieu scolaire.</b>
OBJECTIF (S)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les droits et devoirs des Élèves du système</li> </ul>

	<p>éducatif.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inculquer la notion du devoir en particulier aux élèves.</li> <li>• Susciter des leaders en droits humains.</li> </ul>
<b>RESULTAT(S)</b>	<p><b>RESULTATS ATTENDUS</b> : Au moins 80% des élèves rencontrés sont impactés Ils connaissent leurs droits et devoirs Des leaders en droits humains sont nés.</p>
<b>PERIODIQUE D'EXECUTION</b>	<p><b>De Décembre 2024 à Juin 2025</b></p>
<b>MOYENS DE MISE EN ŒUVRE</b>	<p><u>Humains</u> : Les Experts de l'ADHP titulaires d'un Certificat en Droits Humains obtenu sous les auspices de l'Université des Médias et des Droits Humains (UMDH) de Genève, Suisse ou dans le cadre de la Formation initiée par le Conseil National des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI) d'Abidjan.</p> <p><u>Matériels</u> : Matériel de formation de l'ADHP comprenant des supports didactiques physiques et numériques sans oublier les ordinateurs, les téléphones portables, les vidéoprojecteurs et véhicules disponibles ou à louer.</p> <p><u>Financiers</u>: Cent mille CFA par conférence.</p> <p><u>Outils de communication</u> : Téléphone portable, Whatsapp, E-mail.</p>
<b>DRENA ciblées</b>	<p><b>Toutes les DRENA</b></p>
<b>BENEFICIAIRES</b>	<p>Les élèves</p>
<b>HYPOTHESES ET RISQUES</b> (Réserve à la DVS)	<p><u>Hypothèses</u> : ce projet peut permettre aux élèves de connaître leurs droits et devoirs.</p> <p><u>Risques</u> : Les grèves et les intempéries</p>
<b>OBSERVATIONS</b> (réserve à la DVS)	<p>Ce projet vient accompagner la politique de création de l'ivoirien nouveau prônée par le gouvernement.</p>
<b>SUGGESTIONS</b> (Réserve à la DVS)	<p><b>Octroi d'autorisation</b></p>
<b>LE DIRECTEUR</b>	

DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE

Abidjan, le 13 DEC 2024



N° 003782 /MENA/DVS/sby

**Le Directeur**

à

**Mesdames et Messieurs :**

**-Les Directeurs Régionaux**

(Pour information, diffusion et suivi)

**-Les Coordonnateurs Vie Scolaire**

(Pour mise en œuvre)

**Objet :** Octroi d'autorisation d'exercer

Je voudrais, par la présente, porter à votre connaissance que l'ONG **Ambassade des Droits Humains et de la Paix (ADHP)** a sollicité et obtenu une autorisation annuelle pour exercer dans des établissements relevant de vos Directions Régionales respectives au titre de l'année scolaire **2024 -2025**.

Ce partenaire vient en appui à différentes initiatives dans le cadre de la **formation des élèves sur les Droits Humains**.

Les actions prévues par ce dernier cadrent avec la vision de la Vie Scolaire, et leur exécution nécessite votre implication et celle de vos collaborateurs.

Aussi, voudrais-je vous inviter à **faire le suivi et l'évaluation des prestations de ce partenaire par le biais de la coordination de la vie scolaire de votre Direction Régionale afin de nous permettre d'en mesurer l'impact et la fiabilité**.

Toutes les activités devront se dérouler en collaboration avec le service "**Juridique**" de la Direction de la Vie Scolaire.

